

Qu'est-ce qu'une société juste ?

Xavier DARCOS
De l'Institut

Pour répondre autrement que par des pétitions de principe, par des catalogues de droits ou par des vœux pieux à cette question sans fin(s), il me semble qu'il faut repartir de la notion de citoyenneté. Elle est brutalement réapparue ces dix dernières années dans la *doxa* française, tandis que l'adjectif « civique » semblait disparaître. On enseignait naguère un devoir de respect face à l'ordre établi : c'était « civique ». Bousculer l'immobilisme, aujourd'hui, c'est contester une exclusion ou manifester une salubre révolte, donc faire émerger un possible comportement « citoyen ». Les lycéens et les étudiants s'y consacrent désormais, sans ménagement, presque tous les ans, sous le regard mi-inquiet mi-complice des professeurs et des parents. Cette sensibilisation « citoyenne » invite ainsi à des revendications globales, à se mobiliser contre les malheurs du monde, à se défier des ennemis de l'intérieur (tels le racisme, le fascisme, la xénophobie ou l'antisémitisme), à dénoncer abstraitement une mondiale responsabilité (tel « l'ultralibéralisme » né de la mondialisation). Ce « politiquement correct » a une conséquence : la légitime demande de justice en société se disperse dans l'admonestation morale, dans la dénonciation des décideurs ou dans la repentance. On assiste alors à la montée des droits subjectifs (ou droits des individus) avec des exigences « citoyennes » qui étaient naguère, à dire vrai, totalement privées (droits sexuels, droits des enfants, affirmations éthiques ou religieuses originales etc.). Cet individualisme affaiblit les institutions politiques mais aussi les instances sociales : école, églises, syndicats, partis. Chaque individu (même un enfant, un élève) juge légitime d'en appeler à ses droits naturels ou à ses convictions autonomes pour refuser de se soumettre à l'autorité : d'où la fréquence de l'idée de « crise » (de la justice, de l'enseignement de la médecine ...) et l'accroissement des

contentieux ou des recours judiciaires, des compromis et des normes anomiques ou locales.

Or, pour qu'une société soit juste, il faut voir le citoyen non comme un individu concret, traversé d'états d'âme compassionnels et de convictions abruptes, mais comme un sujet de droit qui jouit des droits politiques (libertés de conscience, d'expression, d'innocence présumée, etc.) et qui doit, en échange, respecter les lois ou participer aux dépenses et obligations collectives. Quoi qu'en pensent les maniaques du défilé, la sincérité des manifs ne saurait avoir le même poids que la légitimité du législateur. Car notre conception du droit n'est ni naturelle ni universelle. Elle suppose que l'individu renonce à ses enracinements particuliers ou qu'il n'excipe pas de sa singularité privée dans l'affirmation de l'égalité de ses droits. Se distinguent ainsi l'homme privé (avec sa naissance, sa culture, son destin, ses convictions) et l'universalisme du citoyen. Voilà pourquoi il a fallu séparer le religieux du politique. Voilà pourquoi aussi se maintient une tension entre l'idéal de la participation directe du citoyen au pouvoir et la nécessité de passer par des représentations : observons qu'en France, l'antiparlementarisme reste fort, plus fort qu'en Angleterre ou, au contraire, le référendum est perçu comme une forme de populisme.

Le marxisme a dénoncé, à juste titre, l'illusion d'une liberté et d'une justice réelles quand les moyens matériels dont disposent les citoyens sont inégalitaires. Plus que jamais, la question économique oblige à repenser la citoyenneté en termes transnationaux, puisque les sociétés modernes sont confrontées à des problèmes moins politiques que sociaux ou économiques : chômage ; droits des salariés ; mondialisation ; libéralisme et intervention de l'État ; délocalisations ; divisions et inégalités sociales. Ainsi, la société concrète nous rappelle sans cesse combien les individus sont divers et inégaux, face à une idéologie de la citoyenneté qui se fonde sur l'égalité civile, juridique et politique. La comparaison entre le réel et les valeurs suscite une frustration qui ne fait que s'universaliser.

Pour dire la vérité, plus personne ne sait comment sortir de cette dialectique « citoyenneté VS égalité », dans un monde ouvert où le capitalisme n'a plus de limites géographiques ni technologiques. Les limpides controverses des années 1970 avaient un caractère concret et discernable (la peine de mort, l'avortement, les radios libres, les nationalisations, la dépenalisation des relations homosexuelles pour les mineurs de plus de 15 ans, la décentralisation, etc). Elles paraissent aujourd'hui d'un autre âge. On débat désormais avec de fades périphrases : « précarité », « exclusion », « fracture sociale », « nouvelle pauvreté », comme si « la lutte des classes » ou « l'exploitation » étaient des mots tabous. Cette impuissance est révélée par la forme abstraite, grandiloquente et pathétique dont les penseurs révolutionnaires organisent désormais leurs luttes. Les démons à abattre sont des forces lointaines, émanation supposée du grand capital, de l'uniformisation mondiale et du néolibéralisme, tels les États-Unis, le F.M.I., la bourse ou la Banque mondiale. Les écologistes, la confédération paysanne, les trotskistes, ou les alter-mondialistes récupèrent une partie de cette angoisse, comme l'a montré la querelle sur la constitution européenne, qui travestissait le nécessaire traité général entre les pays d'Europe en vaste entreprise antisociale, avec son futur cortège d'opprimés et de délocalisés.

Ainsi en est-on revenu à la classique confusion entre justice et égalité. Une société juste ne peut supprimer toutes les inégalités sociales et économiques, quelle que soit sa volonté d'aider ses membres les moins avantagés ou d'assurer l'égalité des chances, surtout quand tout se traite à l'échelle planétaire. Les nations qui ont tenté radicalement d'imposer l'égalitarisme sont forcément parties d'une volonté de table rase et elles ont produit les pires horreurs robspierristes, staliniennes, maoïstes ou polpotistes. Nous préférons, à tout prendre, l'État minimal au totalitarisme. Mais la question de la répartition et/ou de la compensation reste la clé d'une société juste, surtout quand l'emploi est rare et que le produit du capital est supérieur à celui du travail. Comme il n'est guère imaginable de fonder, sur quelque île déserte, un état idéal et séparé, c'est bien dans le contexte mondial qu'il faudra désormais parler de société juste. Il en va aussi de notre intérêt.

La justice et la prudence, par exemple, nous demandent d'aider le Sud, pour conjurer des déséquilibres futurs insurmontables. De nouvelles maladies transmissibles (telles de nouvelles souches de tuberculose) difficilement soignables, sont réapparues en Afrique, du fait de l'extrême misère, et elles ont commencé à toucher l'Europe. Des conditions sanitaires précaires risquent de faire flamber une épidémie de grippe aviaire à partir des migrations d'oiseaux venus des pays chauds. De même, il est vital pour nous de créer des emplois au Sud, pour décourager des migrants qui, souvent au péril de leur vie, veulent s'expatrier en Europe. Les Africains sont aujourd'hui 700 millions. Leur nombre va doubler en trente ans, soit au moins trois fois la population de toute l'Union européenne. Des désordres accrus naîtront de ce décalage inacceptable en soi : une Afrique jeune, surpeuplée et sous-développée, aux portes d'une Europe vieillissante et disposant de tout, même du superflu. Cette réflexion s'étend aussi à la solidarité que nous devons aux générations futures, à qui nous spolions les richesses naturelles à venir et à qui nous laisserons une planète à tous égards dégradée.

On le voit : une société juste sera d'abord une société qui reconnaîtra l'interdépendance des êtres, dans l'espace et dans le temps. Nous sommes condamnés à être des citoyens du monde.